

Montpellier le 22 septembre 2025

Marie-Jeanne Verny
Professeure émérite des Universités
Présidente du CREO-Lengadòc
lengadoc@felco-creo.org

à Madame la Rectrice
de l'Académie de Montpellier

Objet : agrégation langues de France session 2026

Madame la Rectrice

Nous avons l'honneur de vous alerter sur l'absence de mention de la session d'agrégation de langues de France sur le site « Devenir enseignant ». Nous nous inquiétons de ce retard de mention, alors même que nous nous étions réjoui.es de la publication des programmes en début d'été, suite à nos demandes répétées.

La FELCO, qui fédère les associations académiques d'enseignants du service public – dont notre CREO Lengadòc – a alerté (copie de la lettre à la suite) Madame la Ministre et Madame la Directrice générale des enseignements scolaires sur cette absence qui inquiète les candidats, souvent (presque toujours dans les sessions précédentes). des enseignants en poste. Elle inquiète de même nos collègues universitaires formateurs à l'Université Paul-Valéry. d'autant plus que certains candidats ont déjà réglé les frais d'inscription à la formation dispensée.

En tout état de cause, la suspension d'un concours récemment institué mais qui a rencontré un succès certain produirait un effet désastreux dans toutes les régions concernées, dont la nôtre, en suggérant le peu de cas qu'il est fait par notre Ministère de langues pourtant définies par l'article 75-1 de la Constitution comme appartenant au patrimoine national. Elle irait à l'encontre de l'excellent travail réalisé en collaboration entre notre Région et notre Rectorat pour un développement de l'enseignement de l'occitan et du catalan.

Madame la Rectrice, nous comptons sur vous pour intervenir auprès de notre Ministère de tutelle afin que soit ajoutée l'agrégation des langues de France (dont l'option occitan-langue d'oc) à la liste des sections et options susceptibles d'être ouvertes en 2026.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, à notre attachement au service public de l'Éducation nationale.

 <p>Federacion dels Ensenhaires de Lenga e Cultura d'Oc</p>	<p>Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc</p> <p>de l'Éducation Nationale - www.felco-creo.org/</p> <p>(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)</p> <p>Federacion dels Ensenhaires de Lenga e Cultura d'Òc</p> <p>La Felco est affiliée à le FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV : http://www.aplv-languesmodernes.org/</p>
---	--

COPIE

Olivier PASQUETTI
Président de la FELCO

Le 16 septembre 2025

à Madame la Ministre de l'Éducation nationale
Madame la Directrice générale des enseignements scolaires

Objet : agrégation langues de France session 2026

Madame la Ministre
Madame la Directrice générale

Nous avons l'honneur de vous alerter sur l'absence de mention de la session d'agrégation de langues de France sur le site « Devenir enseignant ». Nous nous inquiétons de ce retard de mention, alors même que nous nous étions réjoui.es de la publication des programmes en début d'été, suite à nos demandes répétées.

Les candidats potentiels, qui sont souvent (qui étaient presque toujours dans les sessions précédentes) des enseignants en poste, de même que nos collègues universitaires formateurs et les directions des Universités concernées, ont un besoin urgent de mise au clair de la part du Ministère d'autant plus que certains candidats ont déjà réglé les frais d'inscription à la formation dispensée, à Montpellier notamment.

En tout état de cause, la suspension d'un concours récemment institué mais qui a rencontré un succès certain produirait un effet désastreux dans toutes les régions concernées, en suggérant le peu de cas qu'il est fait par notre Ministère de langues pourtant définies par l'article 75-1 de la Constitution comme appartenant au patrimoine national.

Par conséquent, nous vous demandons instamment d'ajouter l'agrégation externe des langues de France (dont l'option occitan-langue d'oc) à la liste des sections et options susceptibles d'être ouvertes en 2026.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, Madame la Directrice générale, à notre attachement au service public de l'Éducation nationale.